



1. Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les responsabilités et les principes pour la réalisation des prélèvements.

Elle s'applique à tous les prélèvements de spécimen biologique.

2. Responsabilités

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux (*Art.L.6211-7 et 6211-15 ordonnance*).

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement et les services de soins.

Le directeur de l'établissement veille à leur application.

Les responsabilités s'appuient sur les règles de fonctionnement définies en concertation entre les secteurs d'activité cliniques et le laboratoire de biologie médicale (cf. Manuel de certification HAS 09-2021 Critère 2.4-07).

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement réalisé et mis à jour par la cellule qualité du laboratoire.

Autorisations à prélever

	Technicien de laboratoire *	Infirmier	Pharmacien Biologiste	Sage-Femme	Médecin
Prélèvements sanguins veineux et capillaires au laboratoire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Prélèvements artériels – Gazométrie	NON	OUI	OUI **	OUI **	OUI
Prélèvements sanguins veineux et capillaires à domicile (HAD), au lit du patient, au centre de prélèvements...	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Tests dynamiques : - Avec injection	NON	OUI	NON	NON	OUI
- Sans injection	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Prélèvements naso-pharyngés	OUI **	OUI	OUI	OUI	OUI
Sondage pour prélèvement urinaire chez la femme	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Sondage pour prélèvement urinaire chez l'homme	NON	OUI	NON	NON	OUI
Myélogrammes au sein de l'établissement de santé	NON	NON	OUI **	NON	OUI
LCR	NON	NON	NON	NON	OUI
Liquide amniotique	NON	NON	NON	OUI	OUI

* technicien disposant du certificat de capacité de prélèvement + l'AFGSU – Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence – de niveau II

** si capacité

3. Déroulement de l'activité

3.1. Principes

Préparation

Au préalable, le patient est informé des besoins, des exigences du laboratoire concernant les conditions de réalisation lors du prélèvement (jeune, repos, régime, prise de médicaments...), par le personnel du laboratoire ou des unités de soins (cf. Manuel de prélèvement).

Réalisation

Le préleveur rassure le patient et l'informe sur les conditions de prélèvement. Le prélèvement est réalisé en fonction des examens demandés en suivant le mode opératoire correspondant au type de prélèvement et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité définies (dans les procédures HYSE-PR-001 « Gestion des locaux et sécurité du personnel » et HYSE-PR-002 « Elimination des déchets »).

Règles d'identification

L'échantillon doit être identifié par :

- Le nom de naissance
- Le nom usuel
- Le prénom
- La date de naissance
- Le sexe
- La date et l'heure de prélèvement (si besoin)

Cette identification est réalisée par la personne effectuant le prélèvement et sur tous les récipients, en vérifiant l'identité auprès du patient, en lui demandant de formuler son identité complète, et en vérifiant la concordance avec celle figurant sur la demande.

Les renseignements utiles à la bonne interprétation des résultats sont demandés par le préleveur et reportés sur le formulaire de demande chaque fois que nécessaire.

3.2. Les salles de prélèvements

Chaque salle est adaptée aux règles de confidentialité, d'hygiène, de sécurité et de confort.

L'entretien des salles ainsi que le réapprovisionnement en matériel sont assurés quotidiennement par l'agent d'entretien.

3.3. Le matériel

Pour les prélèvements au laboratoire :

Chaque salle est équipée du matériel nécessaire aux différents types de prélèvement. Les modes opératoires de prélèvement indiquent le matériel nécessaire pour chaque type de prélèvement.

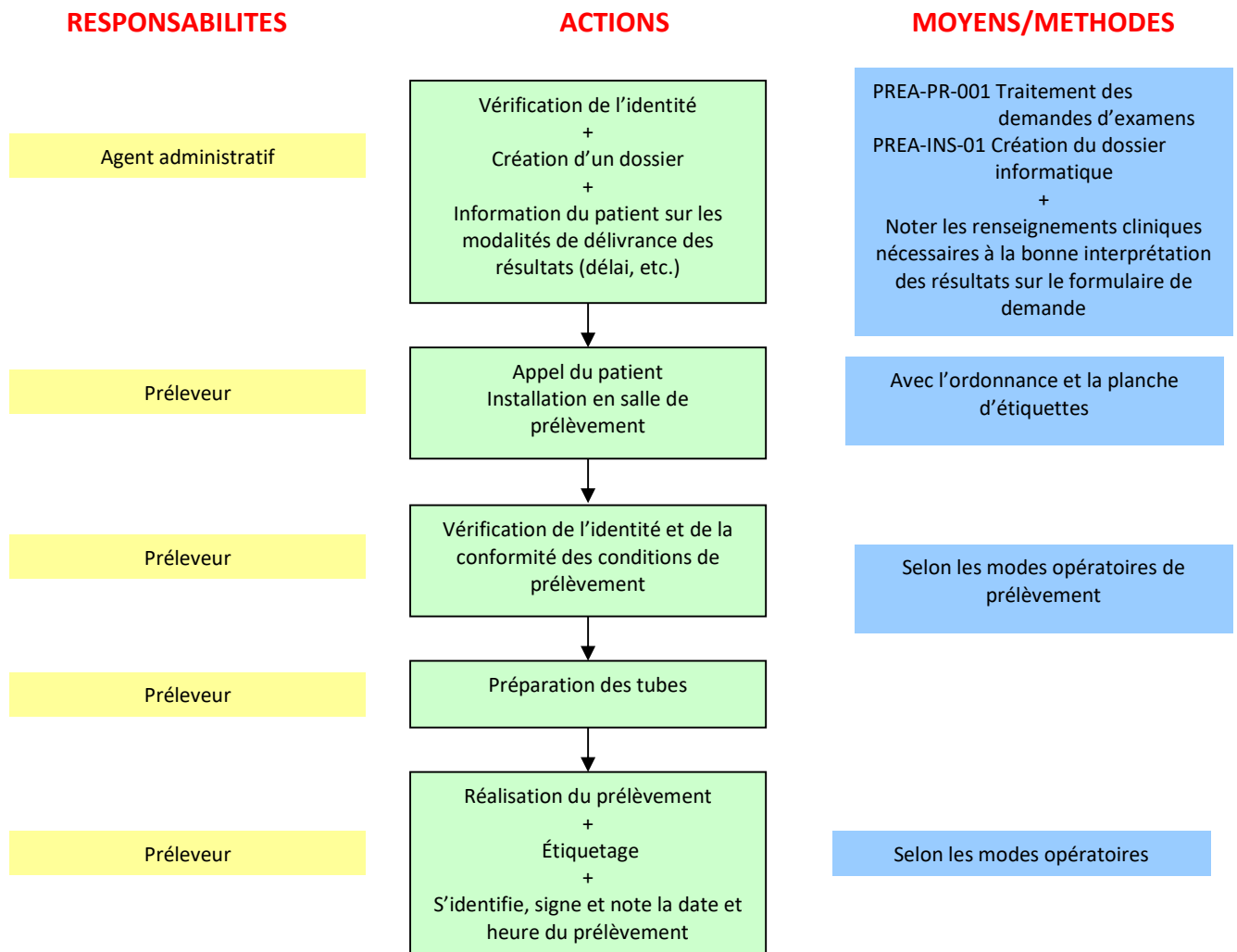
Des haricots à usage unique destinés à recevoir les tubes sont disponibles dans chaque salle de prélèvement.

Le préleveur vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire avant de faire le prélèvement.

Pour les prélèvements effectués par le personnel infirmier ou les cliniciens de l'établissement de soins :

Le matériel et les conditions de prélèvement sont conformes aux recommandations communiquées par le laboratoire.

3.4. Le déroulement (d'un prélèvement réalisé au laboratoire)



3.5. Difficultés liées au prélèvement

Les préleveurs sont informés des conséquences d'un prélèvement difficile ou du non respect des modalités de prélèvement préconisées, sur la qualité des résultats d'examens.

- **Dans les unités de soins de l'établissement**

En cas de difficulté de prélèvement, une information doit être transmise au laboratoire.

- **Au laboratoire**

En cas de difficulté de prélèvement, le préleveur doit en informer un biologiste.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Il est **conseillé** de répertorier les incidents et d'analyser leur(s) cause(s).

Il est **obligatoire** de déclarer les accidents.

CONCERNANT LE PRELEVEUR		
INCIDENT	CONDUITE A TENIR	CONDUITE DE PREVENTION
Souillure du matériel avec le sang du patient	Suivre la procédure de décontamination	Gestion correcte du matériel (à préparer avant le prélèvement) et des déchets (conteneurs spécialisés).
Projection de sang sur la peau du préleveur (sans lésions apparentes préexistantes)	Laver et désinfecter immédiatement avec un antiseptique (« Dakin ») pendant 5 minutes	Vaccination contre le VHB. Application des bonnes pratiques de laboratoire et gestion correcte des déchets (conteneurs rigides pour déchets piquants coupants). Port de gants.
ACCIDENT	CONDUITE A TENIR	CONDUITE DE PREVENTION
Piqûre du préleveur avec un objet piquant-coupant souillé par le sang du patient ou projection de sang sur une peau lésée	<p>Premiers soins : Nettoyer la plaie à l'eau et au savon (ne pas faire saigner). Rincer abondamment la plaie. Désinfecter par trempage ou contact avec un antiseptique (« Dakin ») pendant 5 minutes.</p> <p>Dans l'heure qui suit : Se rendre au service des Urgences pour être pris en charge, évaluer le risque infectieux et envisager, si nécessaire, un traitement préventif qui doit débiter au mieux dans les 4 heures après l'accident. Il est possible que le médecin des Urgences adresse la personne au service d'Infectiologie.</p> <p>Dans les 48 heures : Déclarer l'accident du travail à l'employeur. Prendre contact avec le médecin du travail. Prendre rendez vous avec le service d'Infectiologie.</p>	<p>Vaccination contre le VHB.</p> <p>Application des bonnes pratiques de laboratoire (non recapuchonnage ...) et gestion correcte des déchets (conteneurs rigides pour déchets piquants coupants).</p> <p>Port de gants.</p>

CONCERNANT LE PATIENT			
INCIDENT ou ACCIDENT	CAUSES	CONDUITE A TENIR	CONDUITE DE PREVENTION
Malaise du patient qui cependant reste conscient	Anxiété Jeûne Intolérance au glucose ...	Appuyer sur la sonnette APPEL D'URGENCE. Une sonnerie retentira au secrétariat du laboratoire. La secrétaire va voir ce qui se passe (avec le téléphone portable) et prévient aussitôt une personne détenant l'AFGSU ou un biologiste. Rassurer le patient. Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement avec une compresse sèche stérile. Incliner le dossier du fauteuil, relever les jambes du patient (jambes plus hautes que la tête), et le couvrir. Eviter la perte de conscience en retenant l'attention du patient.	Attitude prévenante, rassurante et calme du préleveur.
Hématome au point de prélèvement	Gestes inconsidérés du patient. Garrot trop serré. Veine trop fine. Piqûre dans l'artère. Veines qui roulent. Veines sclérosées.	Poser une compresse alcoolisée. Compresser le point de piqûre. Maintenir la veine en amont. Choisir une autre veine ou opter pour le prélèvement capillaire.	Bonne installation du patient. Bonne connaissance de la technique de prélèvement. Pénétration dans la veine avec angle réduit (30°). Préférer les veines emprisonnées dans les tissus repérés par le toucher. Connaissance de tous les points de piqûre autorisés.
Perte de connaissance du patient (syncope)	Anxiété, jeûne, cause médicale.	Appuyer sur la sonnette APPEL D'URGENCE. Une sonnerie retentira au secrétariat du laboratoire. La secrétaire va voir ce qui se passe (avec le téléphone portable) et prévient aussitôt une personne détenant l'AFGSU ou un biologiste. Arrêter le prélèvement et comprimer le point de prélèvement avec une compresse sèche stérile. Incliner le dossier du fauteuil, relever les jambes du patient (jambes plus hautes que la tête), et le couvrir. Après évaluation rapide de la situation, alerter le SMUR au 2791 si arrêt cardio-respiratoire. Noter l'incident sur l'ordonnance.	Attention portée au patient avec vigilance particulière pour les personnes fragilisées.
Piqûre du nerf médian	Angle de piqûre trop grand et piqûre trop profonde.	Appuyer sur la sonnette APPEL D'URGENCE. Arrêt du prélèvement. Incliner le dossier du fauteuil, relever les jambes du patient (jambes plus hautes que la tête), et le couvrir.	Bonne connaissance de la technique de prélèvement.

4. Classement et archivage

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans la procédure LBM-PR-014 « Gestion des enregistrements et archivage ».